

La SAS, actualités et difficultés

Associés et dirigeants : les points de vigilance

Clauses statutaires, décisions collectives et nullités après l'arrêt « Larzul 3 » et l'ordonnance du 12 mars 2025, pouvoirs, responsabilité et fin des fonctions des dirigeants.

DATE

9 novembre 2026

Lundi

HORAIRES

9h00 – 12h30

3 heures

LIEU

Hôtel Barrière Lille

777 bis Pont de Flandres, 59777
Lille

TARIF

250 € HT

par participant

Objet de la formation

La formation dresse un état des lieux de l'actualité et des principales difficultés pratiques de la société par actions simplifiée, envisagées du côté des associés (statut individuel, décisions collectives), puis du côté des dirigeants (exercice et fin des fonctions).

Objectifs

- ✓ Faire le point sur l'actualité législative et jurisprudentielle de la SAS, notamment le régime des nullités des décisions collectives.
- ✓ Identifier les difficultés pratiques nées des statuts et des actes extrastatutaires afin de sécuriser le conseil et le contentieux.

FORMATION ANIMÉE PAR



**Jean-François
Hamelin**

Professeur
Université Bourgogne Europe

Déroulé de la matinée

3 h de formation



Contenu du programme

01 Les associés

A Le statut individuel

- ◆ La clause d'exclusion
- ◆ La violation des clauses statutaires (préemption)
- ◆ L'agrément des héritiers

B Les décisions collectives

- ◆ L'aménagement du droit de vote et de la majorité
- ◆ La nullité des décisions collectives
Cass. com., 11 févr. 2026, n° 24-18.524 (« Larzul 3 »)
· Ord. n° 2025-229 du 12 mars 2025

02 Les dirigeants

A L'exercice des fonctions

- ◆ Le représentant permanent
- ◆ Les pouvoirs du directeur général
- ◆ La responsabilité civile (insuffisance d'actif)
- ◆ Le dépôt des comptes

B La fin des fonctions

- ◆ La révocation
- ◆ L'articulation entre les actes statutaires et extrastatutaires
- ◆ La démission

Informations pratiques

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Formation en présentiel associant aspects théoriques et pratiques, sur la base d'un PowerPoint.

SUPPORT

Le PowerPoint est adressé au format PDF à chaque participant à l'issue de la formation.

SUIVI ET ÉVALUATION

Temps d'échange en fin de séance ; questions ultérieures transmises à l'intervenant par l'organisateur.

VALIDATION

Attestation du nombre d'heures suivies, conformément aux modalités arrêtées par le Conseil national des barreaux.

PUBLIC & NIVEAU

Avocats · Niveau 2 : intermédiaire (approfondissement des connaissances et des pratiques).

CONTACT & INSCRIPTION

M. Franck Goncalves
06.42.12.12.18
contact@pagesdedoctrine.fr